

Compte-rendu Commission Alevinage du 17 Janvier 2017 à 10h00

Présents : P. BIENMULLER, G. DACOSTA, D. LUTTENAUER, J. POULETTE, J. VALET.

ORDRE DU JOUR

- 1 – Retour d'info sur les alevinages des 4 années précédentes.
- 2 – Étude de faisabilité par rapport aux finances de la Société.
- 3 – Propositions d'alevinage par les membres de la commission.
- 4 – Coût de revient de l'alevinage 2017.
- 5 – Conclusion.

1. Retour d'info sur les alevinages des 4 années précédentes :

Le pilote de la Commission Alevinage Mr Jean VALET, expose les faits concernant l'alevinage des années antérieures (2013 à 2016) en particulier au niveau des lieux d'alevinage.

Il note une préférence certaine, ces dernières années, à aleviner le secteur Doubs de « Saint-Maurice-Colombier », des « Beussières » et du « Chatelot », où un grand nombre de carnassiers de belle et moyenne taille ont été déversés.

Pour info : alevinage dans ces secteurs : **220 brochets et brochetons – 170 sandres petits et gros et 50 kg de perche les années passées, sans compter les truites.**

Il conclut en insistant sur le fait que ne faut pas oublier le secteur de Colombier-Fontaine qui semble délaissé depuis plusieurs années en particulier le secteur allant des « Méquillet » au barrage « Fellner ».

« Il faut mettre du poisson pour les pêcheurs afin de les intéresser à la pêche dans le secteur de Colombier-Fontaine qui est très apprécié des pêcheurs et en récupérer les fruits par leur adhésion dans notre société. Ce n'est pas parce qu'un pêcheur professionnel a élu domicile dans le secteur qu'il faut le abandonner celui-ci ».

2. Étude de faisabilité par rapport aux finances de la Société.

Le bilan financier exposé à la dernière réunion de l'AAPPMA du 11 décembre 2016, démontre une baisse des avoirs par rapport à 2015 de (- 3 000 €) en majeure partie dû à la mise en place d'une rampe de mise à l'eau aux « Beussières » d'un coup de revient de 4 500 €.

Il va de soi que nous devons être prudents sur les dépenses, mais les prochains virements de la réciprocité devraient remettre largement à flots les comptes.

Nous disposons au 11/12/2016 de 6 234 € d'avoir. A cela nous pourrions ajouter les 3 prochains versements (dernier trimestre 2016 + les 2 prochains trimestres 2017) soit environ 5 000€ de rentrée d'argent.

Nos avoirs financiers à fin 2017 compte tenu des dépenses annuelles (alevinage, frais de fonctionnement, autres dépenses des commissions) devraient être d'environ 6 500 €, voire plus.

Sommes investi en alevinage les années précédentes : 2013: 6 178 € / 2014: 2 943 € / 2015: 4 000 € / 2016: 3 895 €. Prévion 2017 : 3 200 €.

Au vu de ces chiffres, la commission Alevinage pense que nous pouvons investir dans ce domaine une somme allant de 3 200 € à 3 500 € échelonnée sur l'année 2017.

3. Proposition d'alevinage proposée par les membres de la commission.

Chaque membre ayant exposé sa vision des choses il en ressort le tableau des alevinages suivants pour l'année 2017 :

| Dates | Truite Arc en Ciel Canal | Truite Arc en Ciel Doubs | Brochetons Doubs | Perches Canal / Doubs | Carpes Canal |
|-----------------|---|---|------------------------------------|---|---------------------------|
| Mars 2017 | 150 kg | | 75 kg | 75 kg | 200 kg |
| Mai 2017 | 75 kg | 125 kg | | | |
| Lieux alevinage | 3 biefs canal Mars 2 biefs canal fin Avril | 40 kg Méquillet 40 kg Pont Colombier 45 kg Longevelle | 35 kg Méquillet 40 kg Beussière | 20 kg Canal 20 kg Méquillet 35 kg Beussière | 70 kg par bief 3 biefs |

4. Coût de revient de l'alevinage 2017.

Février / Mars 2017 :

- **Truites Arc en Ciel** (portion 25/30 cm): 150 kg x 3,80 € le kg = 570 €
- **Brochetons** (1 été / 20/30cm / - 800 gr) : 75 kg x 9,95 € le kg = 746 €
- **Perches** (2/3 étés / 350 gr): 75 kg x 8,75 € le kg = 656 €
- **Carpes** : (2/3 étés / 1,5 kg) : 200 kg x 2,45 le kg = 490 €

Coût alevinage Mars 2017 : 570 € + 746 € + 656 € + 490 € = 2 462 €

Fin Avril 2017 :

- **Truites Arc en Ciel « Canal »** (portion 25/30 cm): 75 kg x 3,80 € le kg = 285 €
- **Truites Arc en Ciel « Doubs »** (portion 25/30 cm): 125 kg x 3,80 € le kg = 475 €

Coût alevinage Fin Avril 2017 : 285 € + 475 € = 760 €

Coût Total Alevinage saison 2017 : 2 462 € + 760 € = 3 222 €

5. Conclusions :

La Commissions Alevinage soumet cette proposition aux membres du Comité, **seul habilité** pour prendre décision sur cette proposition.

La Commission souhaite obtenir une réponse assez rapide des membres du Comité afin de passer les commandes de poissons auprès du pisciculteur (Ets BEAME Thierry 90330 Chaux).

Fin de la réunion du Comité à 11h 45.

Le Rapporteur de Commission
Jean VALET

Les Membres de la Commission
Pierre BIENMULLER
Georges DACOSTA
Daniel LUTTENUER
Jacques POULETTE